

AFFICHAGE le 14 mai 2019

Date de convocation : 7 mai 2019

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10 en présence 9 votants : 10

L'an 2019 le 13 mai à 20 H 30

Les membres composant le Conseil Municipal de VALLEROIS LORIOZ se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de **Madame GAUTHIER Monique, Maire.**

Etaient présents :

PETIET Frédéric, **PAGANI** Damien, **GARDIENNET** Corinne, **CHOPARD-LEONARD** André,
CUISANCE François, **CRICQUI** Pierre, **VARLET** Christelle, **GOUHENANT** Marie-Thérèse,

Absent excusé : **MARTIN** David, procuration donnée à **GAUTHIER Monique**

Secrétaire de séance : **Mme GOUHENANT** Marie-Thérèse

Objet : travaux voirie 2019- 20190513D001

Madame le maire présente au Conseil municipal les différents travaux de voirie à prévoir.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DECIDE** :

- la réfection de 205 m de trottoirs dans la rue Bois rond
- les travaux sur le chemin du Rougelot.
- la sécurisation de l'abri de bus rue de Vesoul

Ces travaux seront effectués par l'Entreprise TROUTOT

- de continuer la réalisation du chemin piéton Rue du Bois Rond
- Ces travaux seront effectués par l'Entreprise LEAP

Objet : vente de la parcelle ZD 8- 20190513D002

Lors de la vente de la propriété de Monsieur FAIVRE Jean Noël, il a été constaté que celui-ci a clôturé sa parcelle en englobant un terrain communal attenant soit une surface de 1a 80ca.
Afin de régulariser cette situation il convient de vendre ce terrain aux nouveaux propriétaires.
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de vendre la parcelle ZD 8 à Monsieur et Madame VARLET l'euro symbolique

Cette vente se fera par acte administratif rédigé par la commune.

pour : 9 Abstention : 1

Objet : vente de la parcelle ZD 84- 20190513D003

Le Conseil municipal décide de revendre la parcelle ZD 84 achetée à Madame LEWIS.
Trois propositions d'achat ont été soumises au conseil :

- une écrite de Mr LANS Morgan
- une orale de Mr VEJUX Jean-Noël
- une orale de Mr VEJUX Gérard lors de sa présence à ce conseil

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** de vendre la parcelle ZD 84 à Monsieur LANCE Morgan pour un montant de 15 000 €.
Cette parcelle fera l'objet d'un nouveau bornage, afin que la commune reste propriétaire de la surface retenue comme emplacement réservé. Ce bornage est à la charge de l'acheteur.

pour : 9 Abstention : 1

Objet : renouvellement de la certification PEFC- 20190513D004

Madame le Maire donne lecture du courrier de PEFC informant que l'échéance de l'adhésion est arrivée à son terme AU 21/12/2017, adhésion engageant la commune dans une certification forestière pour 5 années pour un montant de 107€.

Considérant que la commune de Vallerois-Lorioz ne possède que peu de forêt,
Considérant que les ventes de bois sont très faibles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas renouveler l'adhésion pour l'obtention d'une certification PEFC.
Il laisse le soin au nouveau Conseil municipal de 2020 de décider d'une certification pour les cinq prochaines années.

Objet : durée d'amortissements des immobilisations du budget « commune » - 20190513D005

Sur la demande du receveur principal de la Trésorerie de RIOZ dont dépend la commune de Vallerois-Lorioz, il convient de joindre en pièce justificatives des mandats et titres des amortissements des immobilisations du budget « Commune »

- 1) le tableau des amortissements des immobilisations
- 2) la délibération fixant la durée des amortissements des immobilisations

Il convient donc de prendre cette délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la durée d'amortissement des immobilisations du budget « Commune » comme suit :
 - o Réseaux, extensions : 15 ans
 - o Etudes, logiciels, matériels informatiques et autres : 5 ans

Objet : demande de subvention amende de police pour la poursuite des travaux d'aménagement du chemin piéton Rue du bois rond -20190513D006

Madame le Maire propose de solliciter une aide auprès du Département au titre des amendes de police afin de poursuivre les travaux d'aménagement du chemin piéton rue du bois Rond jusqu'à l'aire de jeux.

- **DECIDE** la réalisation de ces travaux
- **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux en 2019
- **CERTIFIE** que les dépenses sont prévues au budget 2019
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police pour l'opération susvisée.
- **AUTORISE** le maire à signer les devis se rapportant à ce projet

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents